



NOTE PEDAGOGIQUE
BHV, pourquoi ce n'est pas si facile ?

Note pédagogique

BHV, pourquoi ce n'est pas si facile ?

Nombreux sont les citoyens qui se demandent pourquoi les responsables politiques passent tant de temps sur BHV, alors qu'il y a tant de réalités à affronter : pouvoir d'achat, coût de la vie, inégalité croissante entre les revenus, pauvreté en progression, crise économique occidentale voire récession, etc.

Certaines personnes disent « il faut résister ». D'autres se demandent pourquoi ne pas laisser les Flamands scinder BHV.

Il est à craindre que sans une explication pédagogique, **BHV** se résume à un symbole d'une discorde. Alors qu'**il s'agit de ne pas hypothéquer les espaces géographiques de vie que les Wallons et les Bruxellois voient pour nos enfants et leurs descendants.**

Ces espaces peuvent être notre pays comme aujourd'hui. Mais si la Flandre veut continuer à cheminer vers son indépendance, il est normal que les Francophones dessinent également leur avenir.

Une fédération « Wallonie-Bruxelles »

Parmi les nombreux scénarios possibles (Wallonie seule, Bruxelles Capitale internationale, Wallonie rattachée à la France ...), il y a aussi l'alliance de la Wallonie et de Bruxelles, que certains pourraient appeler la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bruxelles et la Wallonie, en pleine relance économique, représentent un PIB par habitant exprimé en standard de pouvoir d'achat qui s'élève à 27.500. Celui de la Flandre à 27.000. Ensemble, une fédération qui réunirait Bruxelles et la Wallonie se placerait au 25e rang des 97 Régions d'Europe, juste au-dessus de la Flandre qui occuperait alors la 26^{ème} place.

Ensemble, Wallonie et Bruxelles comptent 4,4 millions de citoyens dont deux minorités : les Germanophones au nombre de 75.000, déjà dotés d'un gouvernement et d'un parlement propre, et 100.000 Flamands qui pourraient bénéficier du même traitement.

Ces données illustrent l'importance d'une relation forte entre Bruxelles et la Wallonie, sous forme de fédération ou autre.

Avec 4,4 millions d'habitants, Bruxelles et la Wallonie ensemble seraient comparables à l'Irlande (4,3 millions d'habitants) ou à la Norvège (4,7 millions d'habitants).

Un peu d'histoire

L'arrondissement BHV existe certainement depuis **1847** (l'arrondissement s'appelait arrondissement de Bruxelles) et vraisemblablement depuis les premières élections du pays.

En **1932**, le gouvernement de l'époque décide de tracer la **première frontière linguistique**. Il impose dans les administrations l'utilisation du flamand en Flandre, du français en Wallonie et des deux langues à Bruxelles, alors composée de 16 communes.

Malgré la frontière linguistique, BHV a été préservé comme arrondissement. Il constituait et constitue toujours un ciment important de notre pays.

BHV reliait et relie toujours Bruxelles à la Wallonie, malgré la partie au sud de Bruxelles attribuée à la Flandre.

Les Francophones qui résident ou qui vont résider dans le pourtour de Bruxelles (Hal-Vilvorde) bénéficient alors de droits fondamentaux :

1. Droit d'être jugé par des magistrats francophones ;
2. droit de voter pour des candidats qui se présentent sur des listes communes à Bruxelles et à Hal-Vilvorde. Le droit électoral s'exerce non seulement pour élire les députés à la Chambre, mais également pour le Sénat et le Parlement européen.

Ces droits limitent la portée stratégique de la frontière linguistique. Bien que certains Francophones habitent en Flandre, ils ont des droits en tant que Francophones ; ce qui les relie directement à Bruxelles et à la Wallonie.

En **2002**, à la demande des Flamands du gouvernement, les arrondissements électoraux pour la Chambre des Représentants furent modifiés. Ils épousèrent les contours des provinces, sauf pour Leuven et BHV qui, encore et toujours, fut maintenu comme arrondissement et ciment de notre pays.

La Cour constitutionnelle, dans l'un de ses arrêts, a jugé qu'il n'était pas constitutionnel de faire correspondre tous les arrondissements aux provinces et de faire une exception pour Leuven et BHV.

Elle a demandé au législateur de trouver une solution pour remédier à cette anomalie.

Mais **jamais la Cour n'a exigé de scinder BHV**. Les Parlementaires francophones ont dès lors formulé plusieurs propositions, notamment pour revenir à la situation d'avant 2002, éliminant ainsi tout problème.

Malheureusement, la majorité flamande du Parlement ne l'a pas accepté. Rappelons que sur les 150 Députés fédéraux, 88 sont flamands et seuls 62 sont francophones !

Un pont essentiel entre la Wallonie et Bruxelles

Les Francophones qui résident dans les 6 communes à facilités autour de Bruxelles ont le droit de recevoir tous les documents administratifs dans leur langue et de traiter en français avec leur administration communale.

Ces droits s'exercent malgré l'existence de la frontière linguistique. Ils constituent des « ponts entre la Wallonie et Bruxelles », qui enjambent la frontière linguistique.

Il faut savoir qu'en droit international public, comme l'a indiqué le Professeur Christian Behrendt, on applique le principe '*tu posséderas comme tu as possédé*'. En d'autres termes, **une entité, lorsqu'elle devient indépendante, conserve le territoire qu'elle possédait auparavant.**

Chez nous, les « ponts entre la Wallonie et Bruxelles » qui enjambent la frontière linguistique (BHV – Facilités) rendraient, dans le cas d'une éventuelle scission du pays, l'application du principe '*tu posséderas comme tu as possédé*' beaucoup plus difficile : les Wallons et Bruxellois pourraient arguer de l'existence de BHV pour atténuer le caractère tranché de la frontière linguistique.

Si les parlementaires flamands scindaient BHV et, dans la foulée, éteignaient les facilités, cela reviendrait à supprimer les « ponts entre Wallons et Bruxellois ».

Et si la Flandre décidait de devenir indépendante, la frontière linguistique pourrait alors être considérée en droit international comme une frontière d'Etat. Dans ce cas, toute liaison en droit avec Bruxelles disparaîtrait définitivement.

Bruxelles se retrouverait donc enclavée totalement en Flandre. Plus aucun continuum n'existerait entre la Capitale et la Wallonie.

Ne nous leurrons pas, c'est bien là que réside l'essentiel du combat : une fois Bruxelles définitivement enclavée au sein du territoire de la Flandre, le dernier obstacle à la scission définitive du pays sera tombé.

Derrière ces discussions institutionnelles parfois abstraites, il y a donc un véritable enjeu qui mérite la fermeté de tous les francophones : celui de la sauvegarde de notre pays et le refus de créer de véritables frontières d'Etat qui sépareraient irrémédiablement les Wallons des Bruxellois et isoleraient ces derniers en Flandre.

Or, les Wallons comme les Bruxellois ont intérêt à garder une liaison forte entre eux. BHV en est l'une des plus fortes.

Voilà, en résumé, le sens du combat de BHV !

Informations complémentaires

En 1932, le gouvernement décide de tracer la première frontière linguistique. Il impose dans les administrations l'utilisation du flamand en Flandre, du français en Wallonie et des deux langues à Bruxelles, alors composée de 16 communes.

En 1932, un premier équilibre avait ainsi été conçu par les dirigeants. La frontière linguistique était modifiable au gré des résultats des recensements linguistiques.

Cet équilibre relevait du bon sens. Selon qu'une commune était composée de plus ou moins de Francophones ou de Flamands, elle se serait retrouvée en Wallonie, à Bruxelles ou en Flandre.

Une telle approche présentait l'avantage d'être fondée sur des données objectives, à savoir la langue parlée par les citoyens.

C'est ainsi qu'après la Seconde Guerre mondiale, le recensement de 1947, dont les résultats n'ont été mis en œuvre qu'en 1954, a porté le nombre de communes de Bruxelles de 16 à 19 : 3 communes (Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe et Evere) ont ainsi rejoint le territoire bilingue de Bruxelles.

Mais depuis lors, les tensions communautaires se sont faites plus vives. Plus aucun recensement n'a pu être organisé, car ceux-ci révélaient la « tache d'huile bruxelloise » (olievlek), à savoir que les communes entourant Bruxelles devenaient de plus en plus francophones.

Les rapports de force politiques ont alors supplanté les données objectives.

C'est ainsi qu'en 1962, les responsables politiques décidèrent de ne plus permettre à la frontière linguistique de se modifier en fonction des résultats des recensements linguistiques. Elle devenait « définitive ».

*En contrepartie, des droits furent accordés aux Francophones de plusieurs communes situées le long de la frontière linguistique (dont les 6 périphériques). Ce sont les fameuses **facilités**, qui permettent notamment aux Francophones de recevoir tous les documents administratifs dans leur langue et de traiter en français avec leur administration communale.*

BHV fut une fois encore préservé comme arrondissement, constituant un ciment fondamental de notre pays.

Il en sera de même lors de la scission, en 1993, de l'ancienne Province de Brabant.

A cette époque, la Cour constitutionnelle a d'ailleurs admis le maintien de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, considérant que cela procédait « d'un choix dicté par le souci d'un compromis global dans le cadre duquel l'indispensable équilibre a été recherché entre les intérêts des différentes communautés et régions au sein de l'Etat belge ».